

Seizième Année. — N° 61

Prix du numéro : 10 centimes.

Dimanche 4 Août 1901.

Bureaux: Rue de la Serre, 58



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS

Un an: Six mois:

Suisse	Fr. 6.—	Fr. 3.—
Union postale »	12.—	» 6.—
On s'abonne à tous les bureaux de poste.		

Paraisant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

ANNONCES

suisses 20 ct., étrangères 25 ct. la ligne

Offres et demandes de place

10 centimes la ligne.

Les annonces se paient d'avance.

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Bureau des Annonces: HAASENSTEIN & VOGLER, 32, rue Léopold Robert, CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger.

A propos du poinçonnage en Suède

Nous avons reproduit, dans notre numéro du 18 juillet 1901, le texte d'une ordonnance royale portant interdiction d'appliquer certains poinçons ou marques sur les ouvrages dorés ou argentée, etc., en métal faux.

La fin de l'article premier de cette ordonnance dit :

... Est de même interdite l'application à des ouvrages ressemblant à l'or, de poinçons de carat indiquant un titre inférieur à celui toléré en Suède pour les ouvrages en or (18 carats, 0,750 d'or).

D'après ce texte, on pourrait croire que des montres ayant des boîtes à un titre inférieur au 18 k., ne seront dorénavant plus admises en Suède, puisque, selon notre notion, la boîte de montre rentre dans la catégorie des ouvrages d'or. Il n'en est rien.

D'après le tarif douanier suédois, les montres complètes, boîtes et mouvement, sont classées, quelque soit le métal de leurs boîtes, dans le groupe des machines et de la petite mécanique; les boîtes des montres complètes importées en Suède, peuvent donc être à tout titre.

Par contre, les boîtes d'or envoyées séparément rentrent dans la classe de l'orfèvrerie et l'ordonnance leur est applicable.

Les nouveaux tarifs allemands

On nous écrit :

Si les journaux qui nous communiquent les chiffres des nouveaux tarifs douaniers allemands, projetés pour les montres, disent vrai, les fabricants qui travaillent pour l'Allemagne ont de nouveau en perspective une série d'années difficiles et ruineuses pour le commerce !

En effet, les nouveaux droits d'entrée en Allemagne étant exorbitants, on verra se renouveler les malheureuses histoires qui se passaient au temps où Bismarck, (comme cela est encore présent à la mémoire de chacun) avait élevé les tarifs à la hauteur de ceux que le gouvernement allemand, se propose d'élever aujourd'hui.

On verra la clientèle allemande, exiger de nos malheureusement, toujours trop bons et trop naïfs fabricants, la livraison des montres commandées, *franco de douane* !

Et elle continuera à les régler, en grande partie, à 60 jours et 3 % d'escompte ou, 6-7 mois, en marks bien entendu !

Comme les bénéfices que donne aujourd'hui la fabrication de la montre, ne permettent pas, surtout avec le mode de paiement relevé ci-dessus, de supporter le montant des droits d'entrée, les fabricants, par crainte de perdre leurs clients, s'aboucheront avec des individus aussi louche que peu recommandables, auxquels ils confieront leurs montres, pour les passer en contrebande ! Cette si peu intéressante industrie ne tardera pas à prendre une extension considérable, pour la honte de notre pays, le malheur de beaucoup et la ruine de bon nombre de fabricants qui ne voudront pas s'y prêter ou, qui s'y prêteront trop !

Ce petit commerce réussira un certain temps, mais « tant va la cruche à l'eau etc. », un beau jour donc, messieurs les commissionnaires-contrebandiers, tomberont dans les mains des gabelous allemands qui leur confisqueront leurs marchandises et arrêteront les délinquants.

La douane allemande, finira toujours, d'une manière ou d'une autre, par connaître le nom et l'adresse du fabricant qui s'entendait si bien à la frauder.

Notre fabricant sera traduit devant les tribunaux de Mulhouse ou d'ailleurs, devant lesquels il s'empressera naturellement... de ne pas paraître !

Notre bon Suisse alors, se verra condamner par défaut, à 6 mois ou une année de prison et à quelques milliers de marks d'amende, en sus des montres confisquées.

Cette histoire, est arrivée en son temps, à quelques-uns de nos fabricants. Plusieurs se sont acquittés de l'amende formidable à laquelle ils avaient été condamnés, afin de pouvoir reprendre leurs voyages en Allemagne ; d'autres, les plus nombreux, attendent encore pour pouvoir rentrer dans ce pays, la prescription, que l'on prolonge

facilement et volontiers, de l'autre côté du Rhin. Mais en attendant, ils ont perdu tout ou partie de leur clientèle et ont dû se tourner vers d'autre pays.

Voilà les dangers auxquels s'exposeront les fabricants qui voudront « faire plaisir » à leurs clients d'Allemagne, en leur livrant leurs produits « franco de douane ».

Et pourtant, combien il serait facile d'éviter cet état de choses. Il ne faudrait qu'un peu d'entente, de solidarité, entre les fabricants réunis, il faudrait que chacun apportât une parcelle de bonne volonté, d'amour-propre et refusât carrément des commandes, dont la première condition serait celle mentionnée plus haut.

Devant un refus général, l'acheteur allemand finirait bien par acquitter, comme de juste du reste, les droits d'entrée, comme cela se pratique dans n'importe quel autre pays, dont les droits d'entrée sont plus élevés encore que ceux dont nous causons aujourd'hui.

C'est dans des questions de ce genre, qu'un syndicat sérieusement organisé, des fabricants d'horlogerie, pourrait rendre de réels services à la cause commune !

Les nouveaux tarifs allemands projetés, auront par contre ceci de bon, s'ils sont mis en vigueur.

En frappant les mouvements finis et bruts, d'un droit d'entrée de M: 1,50 la pièce, la fabrication de la montre en Alsace, devient impossible et n'a plus sa raison d'être (qu'elle n'a du reste jamais eue) et les fabricants qui ont eu la malheureuse idée de s'établir au delà de la frontière, pour mieux éreinter le marché allemand au détriment de leur pays et de leurs concitoyens, n'auront plus qu'à venir retrouver ce qu'ils n'auraient jamais dû quitter !

Attendons donc les événements !

Nous partageons absolument l'opinion de notre correspondant.

Réd.

Droits d'entrée en Turquie

Il résulte de renseignements particuliers que le gouvernement ottoman aurait, par décret datant du mois de juin 1901, trans-

formé le droit *ad valorem* de 8 % sur l'horlogerie, en droits spécifiques soit : sur les montres or, par pièce, fr. 2,25 "argent" " 0,90

Le droit *ad valorem* de 8 % sur les montres métal n'est pas modifié.

Le motif indiqué est d'enrayer les progrès de la contrebande, ce qui ne paraît pas sérieux, puisque le meilleur moyen de rendre la contrebande inutile, est de diminuer les droits de douane.

Les nouveaux droits sont favorables aux montres de prix relativement élevés, ou élevés, dont on n'expédie que de petites quantités en Turquie ; par contre, ils constituent une augmentation légère sur les montres bon marché qui forment la plus grosse partie de notre exportation dans ce pays.

La foire de Nijni-Novgorod

On mandate de Moscou au *Nocosti* que les négociants de cette ville se désintéressent de plus en plus de la foire de Nijni-Novgorod, qui, semble-t-il, a décidément fini son temps. Cette année, par exemple, on n'y a envoyé de Moscou que très peu de marchandises. Beaucoup de maisons de commerce qui établissaient ordinairement des succursales à Nijni-Novgorod pendant la durée de la foire, s'en sont abstenu et n'ont expédié là-bas que fort peu de produits ou même pas du tout.

Douanes chinoises

Le *Times* publie dans sa seconde édition la dépêche suivante de Pékin, le 31 juillet :

« Les ministres espèrent pouvoir signer le protocole définitif avant le jour anniversaire de la délivrance des légations. On croit savoir que l'application du nouveau tarif et l'imposition des marchandises qui sont actuellement admises en franchise entreront en vigueur le 1^{er} octobre. Les marchandises expédiées pour la Chine avant cette date en seront exemptées. Une proclamation conçue en termes énergiques qui a été affichée à Pékin déclare que la Chine a commis l'année dernière un crime national et que le châtiment qui lui est infligé constitue un avertissement contre le retour d'un crime semblable ».

Avec 25 centimes faire fortune

C'est le titre d'un bulletin que la « Caisse générale », dont le contrôle est à Paris et l'administration à Marseille, a adressé à plusieurs personnes de Genève pour les engager à participer à une opération financière dont les gros lots s'élèvent à 500,000 francs, 250,000 fr., 100,000 fr. et 25,000 francs. C'est superbe ! La « Caisse générale » recommande à cet effet à « toute personne soucieuse de son avenir et de celui des siens l'acquisition d'une obligation à lots Panama, qui n'a de commun que le nom avec les autres titres de cette société ». C'est la reine des valeurs à lots ! ajoute la circulaire.

Une personne de Marseille s'est présentée l'autre jour à l'adresse indiquée munie du bulletin en question, en disant qu'elle s'intéresserait éventuellement à l'opération financière proposée et elle a demandé des explications. On lui répondit que ces bulletins n'avaient été expédiés qu'en Suisse et on s'étonna qu'un bulletin fût en sa possession. Finalement on remit à M. X. la notice explicative.

La « Caisse générale » offre, au prix de 200 fr., des promesses de vente d'obligations à lots de Panama, qui, à la Bourse de Paris, sont cotées 86 fr. Elle fait croire aux acheteurs que ces valeurs sorties aux tirages sans primes sont remboursées à 400 fr., mais elle ne dit pas que ces remboursements à 400 fr. ne commenceront qu'en 1913 et que ces tirages se répartissent sur une période de 99 années. Il n'y a que les tirages à primes qui se font dès à présent.

Le personnage qui fait ce trafic opère tantôt sous la raison sociale « Caisse générale » tantôt sous celle de « Banque commerciale immobilière », ou sous tout autre nom, mais il prend la précaution d'envoyer ces prospectus à l'étranger seulement, car en France le commerce en promesses de lots est défendu par suite des nombreux abus qui ont eu lieu.

Les médailles de l'Exposition

On lit dans le *Figaro* :

Les exposants récompensés de 1900 sont impatients de recevoir leur médaille gravée par Chaplain, et se montrent d'autant plus étonnés de ne pas l'avoir encore qu'on a annoncé déjà depuis deux mois la frappe de ce petit chef-d'œuvre.

Nous sommes allé pour eux nous renseigner à la Monnaie.

Il est vrai qu'on y a commencé depuis plusieurs semaines la frappe de la médaille des récompenses.

On a même distribué jusqu'à ce jour environ onze mille exemplaires de cette médaille.

Mais il y en a soixante mille à frapper !

D'autre part, chaque exemplaire devant subir une seconde frappe pour recevoir le nom en relief de son titulaire, c'est-à-dire ce que l'on appelle en termes techniques le « goujon », on ne verra pas de sitôt le dernier sortir des presses de la Monnaie.

La houille américaine

Depuis le commencement de l'année, près de 40,000 tonnes de houille américaine sont arrivées dans le port de Marseille.

Une seule maison qui en avait reçu 60,000 tonnes l'an dernier, en attend 100,000 pour l'année courante, soit deux steamers par mois. Cette quantité représentera près de la moitié des arrivages de charbons anglais.

D'autre part, la Compagnie transatlantique a traité avec les Américains pour la fourniture à Marseille et au Havre de 100,000 tonnes.

On voit que la concurrence devient grave pour l'Angleterre, étant donné surtout que, malgré la distance le charbon américain est plutôt meilleur marché et que son prix pourrait être réduit encore.

L'Amérique, en effet, livre des houilles tendres qui peuvent rivaliser avec les meilleures houilles allemandes.

Mais les houilles qui arrivent par la voie Rotterdam, le Rhin, Mannheim, Strasbourg, sont, à la suite de ce voyage, dans un tel état d'émiellement, qu'elles sont devenues impropre au chauffage des chaudières.

Il faut donc renoncer à cet acheminement.

Un consortium américain qui s'est récemment fondé, se propose d'amener ses charbons dans les ports du nord de la France. Là seront installées d'immenses et très perfectionnées déchargeuses et chargeuses mécaniques, qui permettront de livrer aux industries française et suisse les sortes de charbon dont elles ont l'habitude de se servir.

Les chemins de fer français voient d'un œil favorable cette entreprise et la facilitent par la création de tarifs d'exception : le transport d'un port français à la frontière suisse ne coûtera que 120 fr. par chargement de 10 tonnes.

Les charbons allemands coûtent, rendus franco à la frontière suisse : charbons de la Saar, 325 francs ; briquettes de la Ruth, 345 fr.

Les houilles américaines tendres, première qualité, coûtent, rendues dans l'un des ports français, 225 fr. par 10 tonnes, soit 22 fr. 50 la tonne, et, en ajoutant les 120 fr. de port, 345 fr. à la frontière suisse.

Les industriels suisses, qui doivent payer la houille de 20 à 40 fr. par 10 tonnes plus cher que leurs concurrents d'Allemagne, ne seront pas les derniers à profiter des houilles américaines.

Les chemins de fer au Japon

Le développement des chemins de fer au Japon, dit *le Monde économique*, se poursuit sans interruption.

D'après les rapports les plus récents, la longueur totale du réseau des chemins de fer au 30 mars 1900 est de 3.635 milles dont 833 sous le contrôle du gouvernement et 2.802 sous celui des particuliers. Cela fait, depuis le 1^{er} avril 1899, une augmentation de 65 milles pour les lignes du gouvernement et de 150 milles pour celles exploitées par l'industrie privée, soit une augmentation totale de 215 milles. Les principales lignes privées sont : le chemin de fer de Nippon, 857 milles ; le chemin de fer de Kuishi, 330 milles et le chemin de fer de Sanyo, 280 milles.

Une loi sur les chemins de fer privés et une loi régulant le travail des chemins de fer ont été promulguées le 15 mars 1900, en vue d'un meilleur exercice de contrôle sur la construction de chemins de fer et sujets connexes aux travaux de chemins de fer en général, etc., et des règlements pour l'exécution de la loi privée des chemins de fer, établissant d'une façon détaillée la méthode à employer pour obtenir la sanction officielle pour des entreprises de chemins de fer ont été publiés le 10 août 1900.

Les lois et règlements ci-dessus sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 1900. Des wagons-salons, accessibles aux passagers de 1^{er} classe, ont été mis en circulation sur la ligne de Tokaido, à partir de la même date.

L'un des moyens adoptés par les Japonais pour attirer dans leur pays les capitaux étrangers est la faculté qu'ils accordent aux étrangers de posséder des actions de compagnies de chemins de fer japonais. Il a été décidé qu'aucune objection ne s'opposerait au droit que possèdent les étrangers d'acheter ces actions, pourvu qu'aucune stipulation contraire ne soit mentionnée aux statuts d'une compagnie de chemin de fer, et le 5 juin 1900, le ministre des voies de communication informa huit des compagnies privées de chemins de fer qui l'avaient consulté à ce sujet, qu'elles pouvaient, si c'était nécessaire, modifier leurs statuts, de telle façon à permettre la coopération des étrangers.

Le département a insisté sur le fait que, conformément aux clauses du projet de loi sur les chemins de fer privés, accepté à la dernière session de la Diète, les actions non libérées ne doivent pas porter le nom du porteur ; que, par conséquent, elles étaient transférables à toute personne quelconque, sans distinction de nationalité.

Un grand nombre de chemins de fer ont été construits dans des districts peu peuplés, apparemment plutôt en vue des contingents militaires que dans le but de retirer un rendement correspondant à la dépense. Toutefois, dans les chemins de fer qui traversent des régions peuplées et qui réunissent des villes commerciales importantes, le placement des capitaux laissera des bénéfices réciproques, surtout si les actionnaires étaient à même de faire agir leur influence de telle façon qu'elle devienne plus efficace et que les dépenses inutiles soient réduites.

Les finances de la Turquie

L'extrême pénurie du Trésor ottoman continue. On reconnaît généralement la nécessité d'un emprunt, mais on ne sait pas sur quoi le gager. Les négociations pour emprunter 200,000 livres à la régie des tabacs continuent.

La douane en Turquie

Les difficultés que les négociants rencontrent dans le dédouanement de leurs marchandises

étaient déjà grandes, mais elles viennent d'atteindre un tel degré que, si cela dure encore un peu, le Commerce de Constantinople sera complètement ruiné. A la suite de la découverte à la douane de Galata d'une certaine quantité de cartouches de fusils et de revolvers, dissimulées dans des bidons d'olives expédiés d'un port de la Grèce, un iradé fut promulgué, et renforcé tout récemment par un autre iradé, ordonnant aux douanes de ne plus délivrer aux négociants aucun baril, aucun bidon, aucune boîte, aucune caisse sans les avoir examinés et visités à fond. Les douanes ne devront pas se contenter de visiter et d'examiner un tant pour cent des colis contenant un article de même nature, mais elles seront tenues d'ouvrir un à un tous les colis indistinctement.

On ne prendra en considération ni la détérioration, ni la décomposition de la marchandise, qui se produiront fréquemment une fois que celle-ci aura été exposée à l'air.

C'est la ruine des négociants. Le conseil d'administration des contributions indirectes le comprend très bien et il a fait un rapport au palais exposant le préjudice d'une pareille mesure, et demandant au palais de la rapporter, en l'assurant qu'il veillerait à ce qu'aucune matière explosive ou autre prohibée ne pénètre ici. Le palais n'a pas encore répondu.

Nouvelles diverses

Fédération des commerçants allemands de pièces à musique et d'automates. — Sous ce titre il s'est constitué à Leipzig une société qui a pour but de combattre les abus dans le commerce de pièces à musique et surtout la situation faite à la branche des automates. Le plus grand nombre et les plus importantes maisons ont donné leurs adhésions. Par la coalition de tous les éléments sains de cette branche de commerce les promoteurs espèrent sauvegarder les intérêts matériels et moraux. Dans leur appel ils disent, que ce qui n'est possible à l'individu isolé, doit être énergiquement revendiqué par l'ensemble des intéressés.

Le commerce horloger à Francfort était pour l'année 1900, suivant le rapport de la Chambre du commerce de cette ville, sans grand changement. Les prix pour la matière première, qui avaient augmenté pendant l'année précédente, restèrent les mêmes et aucune augmentation n'eût lieu pour les prix des horloges et des montres.

En automne la demande en montres fut inférieure à l'année précédente dans plusieurs contrées de l'Allemagne, ce qui est certainement en rapport avec les affaires stagnantes de bien des industries, comme aussi avec le renvoi de personnel dans des districts manufacturiers. Cependant les affaires étaient en général plutôt supérieures à l'année précédente.

En fournitures d'horlogerie la situation était satisfaisante. Pour plusieurs pays l'exportation a diminué et ne pouvait être maintenue au taux actuel que par de grands efforts. Pour les machines de construction moins compliquées on sent la surproduction et la concurrence américaine.

L'incendie de l'Entrepôt Royal d'Anvers est un déplorable exemple de ce que l'Economie politique désigne sous le nom de *consommation destructive*. — *L'Opinion d'Anvers* a recueilli quelques chiffres concernant les pertes occasionnées par ce terrible incendie.

La quantité de cafés brûlés est encore de 15,000 sacs représentant une valeur globale de 3 millions. 3.000 de ces sacs appartenaient à une seule firme.

Il y a, d'un autre côté, environ un million de sacs de sucre qui ont été brûlés : ces sacs représentaient une valeur de 2 à 3 millions.

Les quantités de sucre emmagasinées dans l'Entrepôt sont relativement minimes ; en effet, vu les impôts dont l'Angleterre vient de frapper les sures, les Anglais ont importé chez eux, ces derniers temps, une énorme quantité de cette marchandise.

Le commerce des tabacs a subi une perte d'environ 6 millions. Une seule maison en avait pour un million.

Quant aux autres marchandises, il est fort difficile de citer les chiffres.

Les bâtiments étaient assurés pour environ 3 millions.

Contrôle fédéral des ouvrages d'or et d'argent

Poinçonnement du mois de juillet 1901.

Bureaux	Boîtes de montres or	Boîtes de montres argent	Total
1. Biel	2.603	49.080	51.683
2. Chaux-de-Fonds	43.802	4.068	47.870
3. Delémont	4.944	9.075	11.019
4. Fleurier	879	19.616	20.495
5. Genève	1.358	17.773	19.131
6. Granges (Soleure)	62	47.277	47.339
7. Locle	6.094	4.817	10.911
8. Neuchâtel	—	2.598	2.598
9. Nyon	4.348	35.648	37.032
10. Porrentruy	—	34.842	34.842
11. Saint-Imier	658	24.667	25.325
12. Schaffhouse	—	7.405	7.405
13. Tramelan	—	39.071	39.071
Total .	58.748	295.673	354.421

Bureau fédéral des matières d'or et d'argent.

Berne, le 1^{er} Août 1901.

Augmentation de 2307 boîtes or et de 78 boîtes argent sur le mois correspondant de 1900.

Cote de l'argent

du 3 Août 1901

Argent fin en grenailles . . fr. 102.50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres fr. 104.50 le kilo.

G. BRAILLARD

FABRICANT
58, Rue Léopold Robert CHAUX-DE-FONDS Rue Léopold Robert, 58

Horlogerie en qualité soignée

Montres fantaisie en tous genres
5 à 10 lignes cylindre | 6 à 14 lignes ancre

Modèles nouveaux

Cicelés. - Repoussés. - Emaux. - Peintures. - Châtelaines. - Boules, etc.

Répétitions, Chronographes et Chronomètres à ancre

Toujours un stock de 4 à 500 pièces décorées prêtes à être livrées aux clients.

Toute commande est exécutée à très bref délai.

II 241 C Réglages des montres dans trois positions. 1021

Récompense Médaille d'or, Genève 1896

Fabrique d'Horlogerie par procédés mécaniques

ROSSKOPF & CIE

PATENT

(H 1544 C) CHAUX-DE-FONDS (Suisse) 4337

Montres de précision anti-magnétiques
grandeur 12 à 21 lignes
or, argent, métal et acier

— Prix-courants et échantillons sur demande —

INSTITUT DE JEUNES GENS MISTELI, A SOLEURE
recommandé pour les langues, les sciences commerciales et techniques.
Position très belles. — Prix modérés. O. F. 7874 1380

Existe depuis 30 ans. — Prospectus sur demande.

FABRICATION D'HORLOGERIE SOIGNÉE ET COMPLIQUÉE
H 409 C Spécialité de 1055

Grande sonnerie

Système breveté, fonctions irréprochables, interchangeabilité, rouage silencieux, calibre déposé, verre et savonnette, 12 à 20 lig.

Médaille d'or César RACINE Grand Prix
Genève Paris 1900
1896 2, Avenue du Nouveau Collège, 2
LOCLE (Suisse)

ROS KOPF

Marque POSTALA PATENT, en 17, 18, 19, 21 et 24 lignes,
de qualité garantie, en tous genres de boîtes.

Spécialité de SECONDE AU CENTRE. Brevet + 16028

627 Usine électrique II 2708 C

NUMA CHATELAIN, TRAMELAN (Suisse)

Maison fondée en 1892

Fabrique de machines A. NIGGLI, Soleure

Construction de machines en tous genres pour la fabrication
d'horlogerie 1529

Spécialité : Machines américaines à polir les aciers et autres pièces
système perfectionné.

Installations complètes de fabriques d'horlogerie
Transmissions complètes et pièces détachées

Réparations Téléphone

Fabrique de Fournitures d'Horlogerie **VICTOR DONZELLOT, PORRENTRUY** Usine hydraulique à Courfaivre

Spécialités: Balanciers en nickel et en dardène. — Ressorts de bârilllets. — Assortiments cylindre et roues. — Aiguilles, heures, minutes et secondes. — Plaques sorties grenat et incassables. — Pierres brutes et diamants. — Pierres finies grenat et rubis, moyennes et échappements. — Chapeaux avec et sans orilles. — Ecuelles. — Tampons pivotés. — Chevillots ronds et carrés. — Tenons et pieds. — SPIRAUX. — Poussettes en tous genres. — Goupilles pour boîtes et cuvettes. — Vissérie, etc., etc.

ARTICLES DIVERS POUR: Fabricants d'Horlogerie. — Monteurs de boîtes. — Doreurs. — Planteurs. — Achèveurs. — Régleurs. — Graveurs. — Polisseurs. — Pierristes. — Fabricants de secrets, etc.

Fabrication et Vente en Gros
927 d'Outils et Fournitures pour Rhabilleurs (H 3890 P)
EXPÉDITION POUR TOUS PAYS
Albums et Catalogues illustrés sur demande
PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

Fabrique d'Horlogerie
C. MEYER - GRABER
II 2954 C Rue de la Paix, 85 680 La Chaux-de-Fonds
Spécialité de montres système **Roskopf**
17, 18, 19, 21 et 24 lignes, avec ou sans seconde et seconde au centre.
Boîtes argent, métal, acier et fantaisie en tous genres.
Marques de Fabrique déposées:
Horoscope, Mandolina, Sélection.

A VENDRE

l'outillage d'une fabrique de boîte argent et métal. Plusieurs tours révolver très peu usagés; conviendraient à jeune fabricant. (H....N) 1559

Indépendamment de la fabrication de boîtes, on céderait un atelier complet pour le finissage.

S'adresser à P. E. GRANDJEAN, gérant d'affaires, Fleurier.

FABRIQUE D'HORLOGERIE
Commission pour tous pays **Exportation**

NATHAN WEIL

LA CHAUX-DE-FONDS

NOUVEAU

Lépine 19 lignes, système Roskopf, qualité soignée
balancier visible sur le cadran

1350 Brevet + calibre déposé (H 4586 C)
Marque „Torero“
en boîtes nickel, acier, argent, fantaisie et plaqué or

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme par Actions. Directeur: J. PERLET.
Maison fondée en 1846

Usine hydraulique et électrique — Procédés mécaniques perfectionnés

Manufacture d'Ebauches et Finissages de 13 à 36 lignes

Pièces à Clef et Remontoirs en tous genres, Ancre et Cylindre, à Verre et Savonnettes

Systèmes en vue, demi-vue, couvre-rochets, Revolver, Bascule, etc., etc., à ponts et $\frac{3}{4}$ platinettes
Spécialités en genres Boston et Roskopf, Seconde au Centre, Double tours-d'heures, etc.

— Pièces à Cercles et à Calottes —
Etude et entreprise de Calibres genres spéciaux

— LA FABRIQUE NE TERMINE PAS LA MONTRE — 4050

MONTRES HUIT JOURS

(H 3418 C) tous genres, toutes complications 781
GINDRAT DELACHAUX, Chaux-de-Fonds, 72, rue Léopold Robert

USINE DE SAINT-IMIER

POUR LA

Fabrication du plaqué or sur tous métaux pour horlogerie et bijouterie

ET POUR LA

Fabrication des pendants, couronnes, anneaux, lunettes et cerrures de boîtes

Fritz Montandon

à St-Imier (Suisse)

Pendants, couronnes et anneaux en tous genres, et tous métaux simples ou plaqués, depuis la qualité la plus soignée aux qualités les plus courantes, en grandeurs de 8 à 50 lignes. — **Système interchangeable.**

Couronnes facettes et demi breguet à losanges, modèles déposés.

(H 7425 J) 787

Couronnes et anneaux en véritable plaqué or 9, 12, 14 et 18 karats, n'ayant rien de commun avec le plaqué or nouveau, même dans les qualités bon marché.

1000 outillages	Lunettes refrottées simples et à crans prolongés	en or sur argent (galonné) en or sur métal de 8 à 40 lignes
	Lunettes refrottées à réhaut rouge ou blanc d'une pièce brevetées	
	Cerrures galonnées unies et à facettes refrottées — brevetées	

Soudure forte, tendre, douce, extra tendre, pièces pour charnières, olivettes, charnière argent et argent sur métal.

Chaines de montres. — Epingle pour cravates. — Boutons pour manchettes.

Maison sérieuse et de confiance

dont les produits sont renommés dans toutes les parties du monde pour leur qualité, leur élégance et leur solidité.

Extrême rapidité de livraison.

E.D. Elias

HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
172 Rokin
AMSTERDAM
HOLLANDE
1556 H 2315 C

Un horloger sérieux, ayant été nombre d'années visiteur, bien au courant de la fabrication d'horlogerie et disposant d'une somme de 40 à 45.000 francs

cherche association
ou reprendrait la suite d'une fabrication ; à défaut entrerait comme employé intéressé dans un commerce d'horlogerie.

Adresser offres, sous chiffres X 2393 C, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1578

Allemagne

Voyageur, partant sous peu, désire joindre à sa collection spécialités & nouveautés ; achète aussi au comptant genres avantageux pour ce pays.

Offres sous chiffres W 2392 C à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1577

AVIS

aux fabricants d'horlogerie

La Fabrique de cadrants A. SCHIFFMANN, rue des Tourelles 25, à la Chaux-de-Fonds, pourrait entreprendre encore 2 à 3000 cadrants par jour. — Travail bon courant. Prix modérés et prompte livraison. H 2349 C 1565

COMPTABLE-CORRESPONDANT sérieux et capable, actuellement caissier de fabrique, cherche changement de situation pour époque à convenir. Excell. référ. à disposition. Adresser les offres à M. COUZELMANN, fab. d'étoiles, rue du Puits 23, à La Chaux-de-Fonds. Hc 2348 C 1566

Aiguilles de montres et découpages divers
L.-M. RICHARDET
33, Rue du Doubs, CHAUX-DE-FONDS
Etablissement Export. TÉLÉPHONE H 487 C 1100

Caisse pour l'horlogerie travail soigné, prix modérés. H 13978 J. L. JOLIDON 1457 à Bollement, St-Brais.

FABRICATION de Cadrons émail Oscar Pellaton-Biétry 1571 Belle-Vue (II - J) PORRENTUY

A louer à horloger sérieux, dans ville bord du lac appartement et magasin d'horl., bijouterie, machines à coudre. Bonnes cond., un seul concurrent, pas d'oblig.de reprise. — S'ad. à M. MOUQUIN, Claren, H 3565 M 1569

Voyageur horloger ayant tournée dans l'Ouest de la France, demande place en titre pour l'horlogerie, ou partie s'y rattachant, même tournée de préférence. S'adresser sous chiffres D 2322 C à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds. 1558

CARILLONS 4 marteaux
Brevet n° 41948
H. Barbezat-Bole
Le Locle
H 4907 C 4435

Comptable parfait, correspondant français, italien, dactylographe sur sa propre machine, voyagerait Italie, France, Espagne, Portugal, cherche place de suite ; référence ; écrire s. chiff. N 2361 C à MM. Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1570

Le Xylolith est le plancher le plus apprécié pour ateliers et bureaux. Demandez échantillons, renseignements et références à la Fabrique suisse de Xylolith à Wildegg, ou à M^r Emile Vermot, représentant, à Fribourg. (H 3479 F) 679

NARDIN
LOCLE
CHRONOMÈTRES
GRAND PRIX
PARIS 1889 ET 1900
(H 2709 C) 626

OXYDAGES de boîtes acier en tous genres noir mat, bleu et noir brillant Qualité très soignée

G. SPILLMANN, Fleurier Se recommande à MM. les fabricants, etc. 1568 Livraison en 3 jours H 5091 J

Associé

Un jeune homme, marié, expérimenté dans toutes les branches se rattachant à la partie commerciale d'une fabrique d'horlogerie et disposant d'un petit capital cherche comme associé une personne sérieuse et active connaissant bien la fabrication de la montre, spécialement l'échappement cylindre et pouvant fournir apport.

Affaire très sérieuse. Adresser les offres sous chiffres P. 2297 C, à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1550

On demande dans un comptoir d'horlogerie du Locle un bon horloger visiteur-acheveur pour terminer des grandes et petites pièces genres soignés et bon courant.

A la même adresse, on demande un bon régleur

pour s'occuper du réglage et des retouches dans les mêmes genres de montres.

S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds, qui indiquera. (H 2296 C)

AVIS
Comptable

disposant de quelques mille francs trouverait place stable en s'intéressant dans une fabrique d'horlogerie nouvellement installée et en pleine activité.

Adresser offres sous chiffres J 2342 C à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1561

Fabrication d'horlogerie
CH. AD. TOGNETTI
CHAUX-DE-FONDS

Montres argent pr' homme

Spécialité système Roskopf métal 19 lig.

PRIX DÉFIANT LA CONCURRENCE

On demande à entrer en relations avec grossiste acheteur de cet article. H 2213 C 1525

FABRIQUE DE BALANCIERS
Compensés et façon compensés tous genres grandeurs et prix

C.H.T. & F.
BALANCIERS
C. HUGUENIN
THIÉBAUD & FILS
PONT-DE-MARTEL (Suisse)

MÉDAILLES & MENTIONS HONORABLES PARIS 1878
CHAUX-DE-FONDS 1879 & 1881
GENÈVE 1895 & 1899
50 ouvriers. Téléphone.

H 1943 C 4450

Cadrans à cartouches, à bosses

Brevet n° 41024 (H 229 C)
Fabr. de cadrants métal et argent tous genres LOUIS JEANNERET, Chaux-de-Fonds 4, Rue de la Balance, 4 1026

Agence et Commission

Horlogerie en tous genres H 863 C En Gros. - Export. 4476

J. DE GRAAN
Amsterdam
Les fabricants sont priés de faire offres détaillées avec prix et conditions.

Fabrique mécanique de
PIVOTAGES
s/jaiges pr'échappements à ancre depuis 10 lignes

Prix hors concurrence

Emile-G. Quartier
LES BRENETS
H 1796 C (Suisse) 4154

Gliché ET GALVANOS A. WALLER CHAUX-DE-FONDS

H 1372 C 1301

Contre-

maitre

expérimenté dans toutes les branches se rattachant à l'ébauche et mécanisme, cherche place stable dans fabrique d'horlogerie. 1567

S'adresser sous chiffres Lc 2351 C à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Assortiment de pièces égrenées

Hri GROBETY FILS

Rue Jaquet-Droz, 12, Chaux-de-Fonds

TÉLÉPHONE —

HORLOGERIE COMPLIQUÉE GARANTIE

Spécialité de Répétitions avec toutes les complications or, argent et acier

Nouveau système solide pour la sonnerie

H 203 C BREVENT N° 17270 4019

Assortiment de pièces égrenées

Emile Cattin

14, Rue du Stand, 14

LA CHAUX-DE-FONDS

Horlogerie soignée et garantie

en tous genres et pour tous pays

Spécialité de montres fantaisie pour

dames, ancre et cylindre, depuis

5 lignes. H 2030 C 1478

Décor haute nouveauté en

joaillerie, émaux, peinture,

ciselure et repoussé, etc.

Téléphone —

BALANCIERS

Compensés soignés et façon compensés Spécialité pour réglages de précision

Balanciers pour horlogerie civile, garantis trempés pr'couper

Prix courant et échantillons

sur demande sont à disposition

Production journalière 60 dz

PH. FAVRE & CIE

PONTS-DE-MARTEL (Suisse)

Exportation 1291

Téléphone — Téléphone

PETIT GUIDE PRATIQUE

du Monteur de boîtes et du Fabricant d'horlogerie

pour déterminer le poids et faciliter la commande et la fabrication des boîtes de montres à tous les titres et nuances de l'or, ainsi que de l'argent

par Arnold Kohly
Inspecteur cantonal des apprentissages

Prix :

fr. 1.50 l'ex. pris à notre Bureau, ou chez l'auteur au Locle.

» 1.65 » franco en Suisse, contre envoi préalable du montant en timbres-poste.

» 1.75 » contre remboursement.

Etranger :
fr. 2.50 l'ex. contre remboursement.

Imprimerie artistique

R. HAEFELI & CIE

La Chaux-de-Fonds
Rue Léopold Robert, 43 bis et 44

Fabrication de secrets

Polybe THIÉBAUD

Daniel JeanRichard, 37

LA CHAUX-DE-FONDS

H 1667 C 4376
Spécialités soignées pour grandes pièces or

Fabrication de timbres pour répétitions

Spécialité de timbres trempés

S. Chappuis - Bühler

H 124 C Ponts-Martel 984

Fabrication de Secrets américains
Production annuelle 100,000 pièces

VÖGELE - LEHMANN
1508 RENAN H 4509 J

Avis important

Il arrive assez fréquemment que nous recevons soit verbalement, soit par écrit, des demandes tendant à obtenir l'adresse des personnes qui ont fait insérer telle ou telle annonce pour laquelle il faut s'adresser sous **chiffres**..... à notre agence.

Afin d'éviter toute démarche inutile, nous croyons devoir rappeler que nous ne pouvons faire droit à ces demandes. Les réponses ou demandes de renseignements résultant des annonces, doivent être adressées par **écrit** à nos bureaux.

Sur les enveloppes contenant ces lettres, ne pas oublier de désigner bien exactement les initiales et chiffres mentionnés dans l'annonce à laquelle on répond.

Ces lettres qui sont transmises chaque jours par nos soins à qui de droit, sont expédiées fermées. Nous ignorons donc ce qu'elles contiennent et ne pouvons par conséquent assumer aucune responsabilité pour le retour des certificats, photographies ou autres papiers de valeur qui pourraient y être joints.

Agence de publicité
Haasenstein & Vogler.

DÉCLARATION

Le Bureau officiel d'observation de la ville du Locle certifie que les 1000 montres, primes argent destinées au Tir fédéral de Lucerne 1901, fabriquées et réglées par la

Fabrique de la montre « Zénith », Georges Favre-Jacot & Cie LE LOCLE

ont donné à l'observation les moyennes de marche suivantes :

sur 1000 montres, marche moyenne : 3,27 secondes.

sur 1000 montres, différence du plat au pendu : 4,25 secondes.

Les 1000 pièces ont été déposées à l'observatoire dans les mois écoulés d'Avril, Mai et Juin.

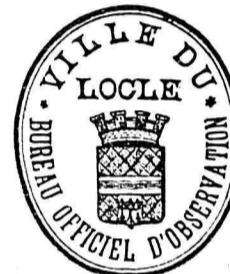
Ces résultats sont particulièrement satisfaisants et bien au-dessous des limites réglementaires, puisqu'elles prévoient 20 secondes comme marche moyenne et 20 secondes comme différence du plat au pendu.

H 5254 J 4579

Le Locle, le 10 Juillet 1901.

Le Directeur :

Jul. Grossmann



Fabrique et terrain à bâtir à VENDRE

Dans une ville industrielle de la Suisse occidentale, une fabrique presque neuve est offerte volontairement en vente, se composant de vastes salles pour ateliers, de beaux locaux de bureaux, ateliers de mécanique, forge, bâtiment de machines, installation électrique, local pour chaudière à vapeur, avec chauffage central dans toute la fabrique, atelier de menuiserie, logement du concierge, installation du gaz et de l'eau, etc., etc., magasin, maison d'habitation avec jardins, assise et terrain, de plus un terrain en nature de prés et terre labourable, le tout en un tenant, d'une contenance totale de 4 ha. 2652 ares.

Les bâtiments sont favorablement installés pour l'exploitation d'un commerce de fabrication d'horlogerie et sont recommandables de même pour y exploiter toute autre industrie. — Conditions d'impôts et de travail favorables.

Le terrain est recommandable pour être utilisé avantageusement comme terrain à bâtir.

La propriété entière se trouve dans une excellente situation entre deux routes principales, à proximité d'une gare, dans un quartier industriel où la construction a pris un grand développement.

La vente se fera en bloc, ou la fabrique, la maison d'habitation et le terrain à bâtir chacun séparément (ce dernier éventuellement par parcelles). H 2301 C 1562

De plus amples renseignements sont fournis par
H. RYF, notaire, à Bienné.



Marque déposée

Si vous voulez une montre qui réunit toutes les qualités d'un H 1616 C

CHRONOMÈTRE

n'achetez que la montre

« OBSERVATUS STABILIS »

Réglée dans toutes les positions et températures. — Se vend avec et sans bullestin, en or, argent et métal. Prix avantageux.

Prix spéciaux p' fabricants d'horlogerie.

Adresssez-vous au fabricant-régleur 1362

JOSEPH BRUN,
Chaux-de-Fonds, rue du Puits, 15.

A V E N D R E

Groupe transformateur d'électricité, à courant continu, système Lecoq & Cie, de Genève, moteur 2 HP, 310 Volts, accouplé directement avec génératrice 5 à 6 Volts, 200 Ampères, avec tous accessoires. Etat de neuf.

P 2373 C

Des cuves en grès et en verre, contenance 111, 55, 49, 7 1/2 et 5 litres.

Excellente occasion pour

doreurs, nickerleurs, galvanoplastes, etc.

Une pompe rotative en aluminium (constructeur Jonneret, à Genève) avec poulie pour force motrice, pouvant servir pour tous genres de liquides.

S'adresser sous chiffres P 2373 C à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

1572

CHÉSAL

A vendre, à la hauteur de la rue de Pouillerel, un magnifique emplacement, conviendrait pour villa, on pourrait établir un grand jardin d'agrément, contenance utile 650 m².

H 2379 C

S'adresser chez MM. VIGIZZI & ROVARINO, entrepreneurs, Paix 95, La Chaux-de-Fonds.

1574

D O R A G E S

Aux ateliers Nicolet-Juillerat & Lecoultr, rue du Rocher 20, La Chaux-de-Fonds
Installation moderne pour le dorage de boîtes et cuvettes travail irréprochable, prompte livraison

2^{me} prix sur 12 concurrents au concours des doreurs à Bienné

où il a été tenu compte :

1528

- 1^o de la bienfacture et de l'aspect commercial du travail;
- 2^o de l'essai aux acides;
- 3^o d'essai à la résistance au frottement.

H 2227 C

POINÇONS ET ESTAMPES pour cuvettes et boîtes de montres

Marques de fabrique et leur enregistrement au Bureau fédéral.

Déjà 3000 marques ont été déposées par mon

entrepreneur et gravées dans mes ateliers.

F. HOMBERG, graveur - médailleur

10 Médailles et Diplômes H 703 Y



Berne 4013